

Image not found or type unknown



Domicilié au bout d'un chemin d'exploitation

Par **francvouloir**, le **20/07/2019** à **01:49**

Domicilié dans une propriété accessible au bout d'un chemin d'exploitation, l'accès ne se faisant pas sur la voie communale quelle est donc l'adresse de ma domiciliation, du nom de ce chemin sans nom ou de la voie publique sans contact avec ma parcelle
?rnrnCordialementrnrnJB CHAS

Par **amajuris**, le **20/07/2019** à **10:18**

bonjour,rnrnvoyez avec votre mairie puisque c'est la commune qui est en charge de l'adressage en nommant les voies et en numérotant les habitations.rnrnsalutations